



ÉTAPE 2 : DÉPOSEZ VOTRE DOSSIER PROJET

2018

28 NOVEMBRE

SPEED MEETING LORS DU SALON POLLUTEC À LYON

EN QUOI CONSISTE LE SPEED MEETING ?

Organisé par la Métropole de Lyon au sein du salon international des équipements, des technologies et des services de l'environnement POLLUTEC, il marque formellement le démarrage de la phase de projet. Il permet aux candidats présélectionnés d'enrichir leur projet en rencontrant :

- > des propriétaires de foncier et d'immobilier,
- > des porteurs de programmes immobiliers,
- > des partenaires techniques,
- > des partenaires financiers,
- > d'autres candidats, etc.

2019

28
FÉVRIER

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES DOSSIERS PROJET

QUELLES INFORMATIONS FOURNIR DANS VOTRE DOSSIER PROJET ?

Lors de cette étape, vous devez fournir un dossier plus complet, afin de démontrer la viabilité de votre projet. Vous trouverez des exemples d'informations à fournir aux pages 90 et 91 du cahier des charges.



BON À SAVOIR

- > Il est possible de demander à la Mission Vallée de la Chimie d'anonymiser votre dossier et de définir le niveau d'information qui peut ou non être porté à la connaissance des partenaires.

30 AVRIL

SÉLECTION DÉFINITIVE DES LAURÉATS

COMMENT LES LAURÉATS SONT-ILS SÉLECTIONNÉS ?

Une nouvelle phase d'analyse et de sélection des dossiers est réalisée par la Métropole de Lyon et ses partenaires selon différents critères d'évaluation (voir page 92 du cahier des charges). Les lauréats peuvent ensuite poursuivre l'élaboration de leur projet en bénéficiant des modalités d'accompagnement mises en place par la Métropole. Les propriétaires des fonciers et des immobiliers ou les bénéficiaires des offres de services restent, au final, décisionnaires dans les choix des projets susceptibles de se réaliser.

À PARTIR DE MAI

CONSOLIDATION PUIS RÉALISATION DES PROJETS

COMMENT LES LAURÉATS SONT-ILS ACCOMPAGNÉS ?

Ils bénéficient de prestations d'ingénierie technique, réglementaire et financière pour faciliter l'aboutissement de leurs projets (voir page 94 du cahier des charges).
À l'issue de cette étape, la mise à disposition des fonciers est contractualisée (cessions, baux, etc.) et les travaux peuvent démarrer.



COMMENT CONSTITUER VOTRE DOSSIER PROJET ?

Vous pouvez y joindre tous les documents qui vous semblent utiles pour :

PRÉSENTER VOTRE CANDIDATURE

Par exemple :

- > **une présentation synthétique de votre entreprise/ structure ou de chacun des membres du groupement,**
- > **une présentation de l'équipe projet** et de son mode de gouvernance, particulièrement dans le cas d'un groupement : mandataires, partenaires, financeurs, opérateurs, concepteurs/maîtres d'œuvre, experts, bureaux d'études techniques, exploitants, utilisateurs, etc. Les missions de chaque acteur doivent être précisées selon les phases de conception, réalisation et exploitation.

PRÉSENTER VOTRE PROJET

Par exemple :

- > **la description de votre projet** dans la Vallée de la Chimie,
- > **votre stratégie, vos objectifs et votre positionnement,**
 - si vous êtes une entreprise, en quoi votre projet s'inscrit bien dans **la programmation chimie-énergie-environnement** présentée dans le cahier des charges,
 - si vous êtes une association ou un collectif, en quoi votre projet s'inscrit bien dans **l'écosystème de la Vallée de la Chimie,**
 - si vous envisagez de construire sur un foncier nu, **le détail du programme de construction et des usages envisagés** précisant notamment la répartition des surfaces de plancher par destination (bureaux, laboratoires, locaux d'activités, entrepôts, etc.),
 - si vous envisagez d'investir un local existant, **le détail du programme d'aménagement et des usages envisagés,**
 - s'il est possible de le connaître : **le nombre d'emplois prévus** avec une répartition par type (production, recherche, tertiaire, logistique, etc.), l'évolution prévisionnelle à 5 ans et les perspectives de recrutement de candidats peu qualifiés,
- > **des éléments technico-économiques** : chiffrage, business model, etc.,
- > **le montage juridique envisagé** (location, acquisition, etc.). Sur ce point, les candidats peuvent formuler une offre de prix directement aux propriétaires sans que celle-ci n'apparaisse dans le dossier projet. La négociation foncière entre candidat et propriétaire demeure confidentielle et elle a, par ailleurs, vocation à se poursuivre après la phase de sélection des projets,
- > **le calendrier prévisionnel** du projet.

POUR LES PROJETS LES PLUS AVANCÉS, PEUVENT ÊTRE FOURNIS AUSSI

- > **une note d'implantation urbaine** détaillant :
 - la compréhension du contexte et de l'environnement urbain et paysager du site retenu, l'insertion du projet et les interactions avec les parcelles proches et la structure urbaine environnante,
 - le traitement paysager, l'orientation des bâtiments, les principes de desserte, etc.
 - une présentation du projet architectural (esquisse, plan masse) précisant les performances environnementales et énergétiques visées des bâtiments et explicitant les choix constructifs et de matériaux retenus (notamment au regard des contraintes de construction liées au Plan de Prévention des Risque Technologiques (PPRT) de la Vallée de la Chimie),
 - une ou plusieurs perspectives permettant de visualiser l'insertion du projet dans le site et son environnement immédiat,
- > **la description des moyens structurels, constructifs et/ou organisationnels** proposés par le candidat pour répondre aux prescriptions du PPRT de la Vallée de la Chimie.



BON À SAVOIR

- > La Mission Vallée de la Chimie peut vous accompagner dans la constitution de votre dossier projet : conseils, aide à la rédaction, réponses à vos questions...

N'hésitez pas à la contacter !